

RCS : VERSAILLES

Code greffe : 7803

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VERSAILLES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2003 B 02409

Numéro SIREN : 450 127 733

Nom ou dénomination : A.C.H.R 78

Ce dépôt a été enregistré le 20/02/2019 sous le numéro de dépôt 5177

SAS A.C.H.R. 78
Capital : 7 624 €
20 - 22 Avenue Estienne d'Orves
78500 SARTROUVILLE

RCS VERSAILLES 450 127 733

PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE
EXTRAORDINAIRE DU 28 DECEMBRE 2018

L'an Deux Mille Dix Huit et le Vingt Huit Décembre à 17 heures, les actionnaires de la SARL A.C.H.R.78 se sont réunis au siège de la société, sur convocation faite par la présidente.

*La convocation a été faite par lettre simple adressée à chaque actionnaire.
Les membres de l'assemblée ont émargé la feuille de présence en entrant en séance.*

*Madame Yasmina DELLAL, préside l'assemblée.
La feuille de présence est vérifiée, arrêtée et certifiée exacte.*

Il est constaté que tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'en conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer.

Madame la Présidente rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre suivant :

- Transfert du siège social,*
- Pouvoirs pour formalités,*
- Modification des statuts,*
- Questions diverses.*

La Présidente expose les raisons pour lesquelles elle propose un transfert du siège social et dépose le projet de bail pour des locaux à usage d'entrepôts et de bureaux, situés à Sartrouville au 128-130 Avenue Léon Jouhaux. Le loyer mensuel serait de 3.000 € par mois et un dépôt de garantie d'un montant de 6.000 €.

Puis la discussion est ouverte et diverses remarques sont échangées.

Puis, personne ne demandant plus la parole, les résolutions suivantes sont mises aux voix :

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, après avoir pris connaissance du projet de bail tel qu'il a été exposé, décide de transférer le siège social de la société :

Du : 20-22, Avenue Estienne d'Orves - 78500 Sartrouville

Au : 128-130, Avenue Léon Jouhaux - 78500 Sartrouville

Et ce, à compter du 1^{er} Janvier 2019

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

certifié conforme


DEUXIEME RESOLUTION :

Du fait de l'adoption de la précédente résolution, l'assemblée des associés décide de modifier les statuts comme suit :

« ARTICLE 4 : SIEGE SOCIAL (modifié par AGE du 28/12/2018)

Le siège social, initialement fixé au 20-22 Avenue Etienne d'Orves 78500 Sartrouville, a été transféré à compter du 01/01/2019 au :

**128-130, Avenue Léon Jouhaux
78500 SARTROUVILLE**

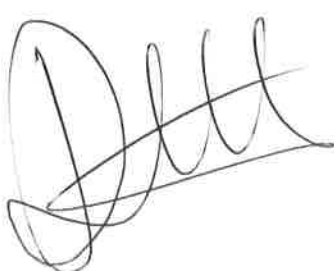
Il peut être transféré en tout autre endroit du même département ou d'un département limitrophe par décision du président. Tout transfert en un autre lieu du territoire français sera pris par décision collective des associés dans les formes prévues à l'article 17.»

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original des présentes ou d'une copie certifiée conforme pour effectuer les formalités de publicité.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par tous les actionnaires présents, conformément à la loi.

 certifié conforme.